



HAL
open science

Jacques Grévin et Louis de Launay : une querelle Paris-province ?

Anthony Le Berre

► **To cite this version:**

Anthony Le Berre. Jacques Grévin et Louis de Launay : une querelle Paris-province ?. *Camenaes*, 2025, 33. <hal-05497114>

HAL Id: hal-05497114

<https://hal.science/hal-05497114v1>

Submitted on 6 Feb 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License



Revue en ligne *Camenae*

<https://www.saprat.fr/instrumenta/revues/revue-en-ligne-camenae/>

ISSN 2102-5541

Numéro 33, mai 2025

SCIENCES ET SAVOIR EN AQUITAINE À L'ÉPOQUE DE MONTAIGNE

sous la direction d'Anne Bouscharain, Violaine Giacomotto-Charra
et Sabine Rommevaux-Tani
dans le cadre du projet **HumanA** / Région Nouvelle Aquitaine

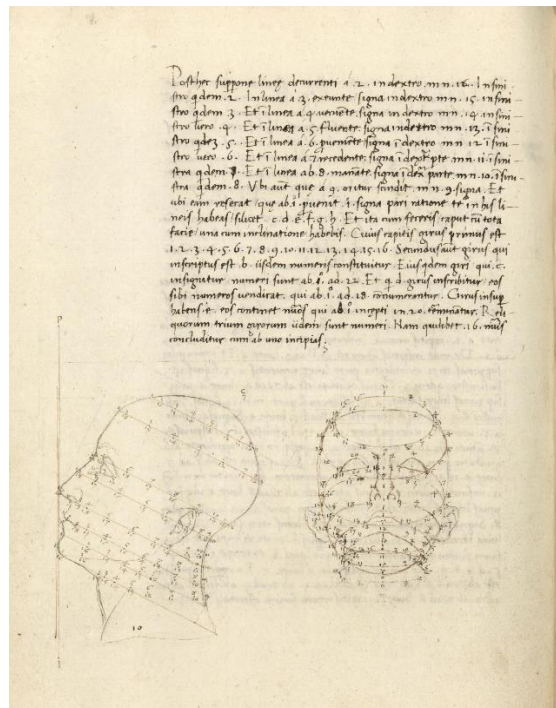


Illustration : Piero della Francesca, *Tractatus de perspectiva pingendi*, manuscrit conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, Fonds Manuscrits médiévaux, [Ms 0616](#), fol. 86r^o.

Pour citer cet article :

Anthony LE BERRE, « Jacques Grévin et Louis de Launay : une querelle Paris-province ? », *Sciences et savoir en Aquitaine à l'époque de Montaigne* (dir. A. Bouscharain, V. Giacomotto-Charra et S. Rommevaux-Tani), *Camenae*, 33, mai 2025.



Sciences et savoir en Aquitaine à l'époque de Montaigne, revue *Camenae* n° 33 © 2025 by A. Bouscharain, V. Giacomotto-Charra et S. Rommevaux-Tani is licensed under CC BY-NC-ND 4.0

ANTHONY LE BERRE

JACQUES GRÉVIN ET LOUIS DE LAUNAY : UNE QUERELLE PARIS-PROVINCE ?

C'est en 1560 que Jacques Grévin obtient son baccalauréat à la Faculté de médecine de Paris. La même année, il fait paraître le recueil de *L'Olimpe*. Une grande carrière, aussi bien médicale que poétique, s'ouvre à lui. En raison de son adhésion à la religion nouvelle, la carrière de génie précoce connaît cependant de nombreux tumultes. Au mois de janvier 1561, Grévin est contraint de quitter la capitale pour trouver refuge auprès de la reine d'Angleterre. Revenu à Paris, il devient licencié dès 1561 puis docteur en 1563. À la fin de l'année 1567, un second départ le conduira à Londres, Anvers et Turin. Pendant cet intervalle parisien, entre deux exils, Grévin publie, entre autres œuvres poétiques, deux livres à propos d'un remède médical très polémique, l'antimoine. Cet élément chimique (symbole : Sb, du latin *stibium*), qui existe principalement sous la forme d'un semi-métal, est au cœur de l'une des plus longues querelles de l'histoire de la médecine, depuis sa condamnation en 1566 jusqu'à sa ré-autorisation en 1666. Au XVI^e siècle, ce remède a été notamment popularisé par le médecin italien Mattioli à travers ses *Commentaires* de Dioscoride, dans les années 1540, lesquels ont rencontré un grand succès dans la seconde moitié du siècle, et par le médecin, alchimiste et théologien Paracelse, un des esprits les plus clivants de l'époque. Au XVII^e siècle, la querelle de l'antimoine a vu s'opposer la Faculté de médecine de Paris, garante de l'orthodoxie et temple galéniste, à celle de Montpellier, méprisée par l'institution parisienne, et plus ouverte à la médecine chimique¹.

Les prémices de cette controverse, en 1556-1557, voient s'affronter deux médecins par la voie de l'imprimé : Jacques Grévin et Louis de Launay². Certes confrères, ils présentent un profil radicalement différent. Comme le souligne à juste titre Olivier Caudron, « Tout oppose les deux hommes, le jeune et le "vieux", le Parisien et le provincial, le représentant de la médecine universitaire [...] et le tenant de la médecine alchimiste, jusqu'à la qualité de leurs éditions, soignée et moderne, en romains, pour Grévin, plutôt médiocre, en italiques, pour Launay »³. Ce dernier, en comparaison de Grévin, est un inconnu. Né à Moulins, il est diplômé de la Faculté de médecine de Montpellier, où il devient docteur en 1557⁴, et exerce son activité de médecin dans la ville de La Rochelle. Lecteur de Mattioli, c'est un grand adepte de l'utilisation thérapeutique de l'antimoine. La controverse se déroule en quatre temps. En 1564, Launay réalise son coup d'essai avec son ouvrage *De la faculté et vertu admirable de l'Antimoine, avec responce à certaines calomnies*. Deux ans plus tard, Grévin s'élève contre ses

¹ Pour Louis Dulieu, rien n'indique que la Faculté de Montpellier se soit fait l'écho de la révolution paracelsienne au XVI^e siècle, tout du moins officiellement ; en revanche, « on sait que Montpellier a joué là un rôle capital puisque ce sont ses médecins qui lancèrent, vulgarisèrent et défendirent âprement l'usage de l'antimoine ». Si tous les défenseurs de l'antimoine ne proviennent pas des bancs de Montpellier, « très rapidement Montpellier s'identifia à ce médicament et Paris en profita pour attaquer par ce biais la Faculté rivale » (L. Dulieu, *La Médecine à Montpellier*, t. II : *La Renaissance*, Avignon, Les Presses Universelles, 1979, p. 172-173).

² Sur cette dispute et plus généralement sur la querelle de l'antimoine en France, voir D. Kahn, *Alchimie et paracelsisme en France (1567-1625)*, Genève, Droz, 2007, p. 171-194.

³ O. Caudron, « Le médecin rochelais Louis de Launay et la controverse sur l'utilisation médicinale de l'antimoine (1564-1567) », *Écrits de l'Ouest*, 20, 2012, p. 243-256.

⁴ J. Vons, « Jacques Grévin (1538-1570) et la nomenclature anatomique française », *Lire, choisir, écrire. La vulgarisation des savoirs du Moyen Âge à la Renaissance*, s. d. V. Giacomotto-Charra et C. Silvi, Publications de l'École nationale des chartes, Paris, 2021, [p. 133-147] §6.

positions dans son *Discours de Jaques Grevin de Clermont en Beauvaisis sur les vertus et facultez de l'antimoine*. La même année, Launay lui répond dans sa *Responce au discours de Maistre Jacques Grevin, docteur de Paris, qu'il a escript contre le livre de Maistre Loys de l'Aunay*. Enfin, Grévin porte le dernier coup en 1567 avec *Le Second Discours de Jaques Grevin, docteur en medecine à Paris, sur les vertus et facultez de l'antimoine*⁵.

En matière d'antimoine, Grévin est en fait assez modéré. Il n'exclut pas que ce minéral puisse avoir des vertus, et ce même s'il estime qu'il s'agit d'un poison potentiellement mortel. Cette dernière opinion fait consensus à la Faculté de médecine de Paris, dont Grévin se fait le porte-parole. En effet, l'institution condamne officiellement l'usage de l'antimoine le 3 août 1566, c'est-à-dire entre la parution du *Discours* de Grévin et celle de la *Responce* de Launay. La décision de la Faculté est par ailleurs suivie d'un arrêt du Parlement. Au XVIII^e siècle, l'historien de la médecine Nicolas Eloy attribua de ce fait la réaction de la Faculté et celle du Parlement à l'influence de Jacques Grévin⁶. Dans le cadre de cette querelle, celui-ci représente ainsi l'opinion de Paris. Face à lui, Louis de Launay, formé sur les bancs montpelliérains, n'est qu'un humble praticien de La Rochelle, une ville où pullulent alors les huguenots. Or, Paris est aussi la gardienne du dogme galénique ; son université, à la Renaissance, se bat contre les empiriques et la médecine chimique, de même que ses membres se battent pour préserver le monopole de l'exercice de la médecine dans la capitale. Peut-être cet affrontement peut-il ainsi être lu comme un symptôme de l'histoire des luttes de la faculté de Paris. À travers les attaques personnelles, une dimension plus territoriale semble se faire jour dans cette controverse, tant Paris et La Rochelle s'invitent dans l'argumentation de ces textes polémiques.

RÉSEAUX ROCHELAIS ET PARISIEN

Cette tension géographique se donne à lire dans le contexte éditorial et le match parallèle qui se déroule dans les paratextes des œuvres. Sur les pages de titre de ses œuvres, Louis de Launay est présenté comme « Medecin (ordinaire) de la Rochelle ». En outre, chacun de ses deux livres contient une épître adressée aux notables de la ville : « A Messieurs les Maire Eschevins, Conseillers, et Pairs de la ville, de la Rochelle ». Comme l'indique son titre (« avec responce à certaines calomnies »), la rédaction du traité de 1564 s'inscrit d'ores et déjà dans un contexte polémique. Launay n'ignore pas que les adeptes de l'antimoine sont parfois qualifiés d'empoisonneurs, ce qui explique la visée apologétique du texte. Launay assimile alors sa personne aux notables de La Rochelle : « Et d'autant que en ceci non seulement mon honneur y est foulé, Mais aussi tacitement le vostre y est blessé »⁷. Dans l'épître de son deuxième livre, on apprendra en effet que Launay a la charge de la santé de ces dédicataires et de leurs familles. Attaquer l'antimoine revient à s'en prendre à Launay, c'est-à-dire aux notables de La Rochelle, voire à cette ville même. Au moyen d'une image tendre, Launay se présentera par ailleurs comme un enfant de la ville : « Vous estes ceulx, qui m'avez receu dès le ventre de ma mere (s'il faut ainsi parler) c'est à dire, dès l'issue de mes estudes : et qui

⁵ Dans l'ordre : L. de Launay, *De la faculté et vertu admirable de l'Antimoine, avec responce à certaines calomnies*, La Rochelle, Barthélemy Berton, 1564 ; *Discours de Jaques Grevin de Clermont en Beauvaisis, docteur en Medecine à Paris, sur les vertus et facultez de l'Antimoine. Contre ce qu'en a escrit maistre Loys de Launay, Medecin de la Rochelle*, Paris, André Wechel, 1566 ; L. de Launay, *Responce au discours de Maistre Jacques Grevin, [...]*, La Rochelle, Barthélemy Berton, 1566 ; *Le Second Discours de Jaques Grevin, docteur en medecine à Paris, sur les vertus et facultez de l'Antimoine [...]*, Paris, Jacques Du Puys, 1567.

⁶ N. Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, t. 2, Mons, H. Hoyois, 1778, p. 385.

⁷ L. de Launay, *De la faculté et vertu admirable de l'Antimoine*, fol. A4r.

m'avez entretenu en vostre ville, et honoré de vos gaiges »⁸. Mais à ce stade, la polémique n'est pas comparable aux ouvrages qui vont suivre ; si Louis de Launay répond aux détracteurs de l'antimoine, il n'y a pas encore de personnalisation du conflit. De même, le premier *Discours* de Jacques Grévin est tout à fait mesuré. Il conduit sa démonstration sans jamais se moquer de Launay, même quand il l'apostrophe : l'exposé doctrinal ne déroge pas à l'esprit de l'*urbanitas*. En fait, c'est avec la *Responce* de Launay que la polémique enfle : le médecin rochelais semble piqué, estimant avoir été outragé par Grévin. De part et d'autre, les attaques vont fuser.

Outre les dédicaces, les autres paratextes inscrivent résolument les écrits de Launay dans la ville de La Rochelle. En effet, ses textes sont garnis de poèmes composés par des figures locales qui, selon les règles de l'art, célèbrent l'auteur et ses compétences professionnelles. Ces pièces liminaires révèlent que le réseau du médecin compte des personnages réputés de la société rochelaise ; Claude d'Angliers, président du présidial ; Jean Pierres, lieutenant civil et criminel ; ainsi que d'autres figures moins connues. Dans le cercle charentais du médecin figure sans doute aussi Bernard Palissy, qui aurait assisté avec émerveillement aux cures antimoniales de Launay⁹. La nature apologétique du livre, lequel répond à des calomnies, explique cette protection poétique. En revanche, il n'y a rien de tel dans le premier *Discours* de Grévin, qui n'entend pas attaquer celui qu'il considère alors comme un confrère, contrairement à ce que la réaction du médecin rochelais suggérera. *Bis repetita*, la *Responce* de Launay ne contient pas moins de cinq pièces rédigées par des tiers ; « les poètes du cru viennent cette fois encore à la rescousse dans les liminaires du volume », constate Lucien Pinvert¹⁰. Mais, comme si l'éloge de l'auteur-médecin ne suffisait plus, il s'accompagne cette fois d'invectives *ad personam* contre le médecin parisien. Parmi les auteurs de ces liminaires, on retrouve des auteurs du premier livre de Launay, comme Pierre Bouchet et l'énigmatique Petrus Renaldius. Au seuil du poème écrit par ce dernier, le *Discours* de Grévin est envisagé comme une charge menée non seulement contre Launay, mais aussi contre La Rochelle : « La Rochelle, tu t'étonneras de ce que quelqu'un ait sottement attaqué ton Launay lorsqu'il dévoila l'antimoine »¹¹.

Dans ce deuxième livre, Launay accompagne la démonstration théorique de nombreuses injures. Pour lui, on ne peut pas être à la fois poète et médecin : à douze reprises, il s'appuie sur la production poétique de son adversaire pour discréditer ses connaissances médicales, d'autant que Grévin s'est illustré dans la poésie amoureuse, ce qui semble bien peu sérieux aux yeux du Rochelais. À propos de son traité sur l'antimoine, il écrit par exemple : « Je suis bien marri, qu'il ne vous à autant agrée, que la beauté de vostre olympe : et que n'y avez pris autant de plaisir, que a vos baisiers »¹². Dans *L'Olimpe*, Grévin s'était en effet essayé au genre du *basium*, sur le modèle de Jean Second. Avec le *Second Discours*, le ton de Grévin évolue : offensé, il consent à s'abaisser au niveau de Launay, qu'il ne cesse de traiter d'âne, et impose sa majesté de docteur parisien. Ce deuxième livre, comme le premier, est dédié à Carnavalet, précepteur du duc d'Anjou, mais Grévin y affirme cette fois que sa position à propos de l'antimoine est celle d'un collectif : « J'ay souventesfois disputé de ceste matiere avecque plusieurs doctes, experimentez et premiers Medecins de ceste ville, le jugement desquels est

⁸ L. de Launay, *Responce au discours de Maistre Jacques Grevin*, fol. *2r.

⁹ Jean Céard note que les deux livres de Launay paraissent à La Rochelle « précisément dans les années où Palissy séjourne en cette ville » (« Bernard Palissy et l'alchimie », *Albineana*, 4, 1992, p. 156).

¹⁰ L. Pinvert, *Jacques Grévin (1538-1570) : sa vie, ses écrits, ses amis. Étude biographique et littéraire*, Paris, Albert Fontemoing, 1898, p. 94.

¹¹ L. de Launay, *Responce*, fol. S3v : « *Launaum, Rochella, tuum mirabere, quòd quis / Carpsert insulse, prodidit ut stibium ?* » (nous traduisons).

¹² *Ibidem*, p. 13.

cy apres transcrit »¹³. En guise de liminaires, l'apologie de Grévin présente les sentences sur l'antimoine de plusieurs médecins parisiens, et pas des moindres : Jean de Gorris, doyen à la fin des années 1540¹⁴ ; Nicolas Le Grand, médecin de Henri II¹⁵ ; Simon Piètre, doyen en 1565-1566 ; Guillaume Plancy, proche de Jean Fernel. Quatre docteurs de la Faculté de médecine de Paris. Nicolas Le Grand désigne Grévin comme un des leurs, sans ambiguïté : « le très savant livre de Jacques Grévin, membre de notre ordre, dont la finesse d'esprit et les connaissances ont été reconnues par tous ceux qui pratiquent avec bonheur la médecine chez nous »¹⁶. Ces sentences sont complétées par l'avis du collège de la Faculté de médecine de Paris, qui condamne l'usage de l'antimoine, et par une épître en vers de Florent Chrestien, le grand ami de Grévin.

La Rochelle d'un côté, Paris de l'autre. Launay a toutefois essayé d'investir le terrain parisien. D'une part, sa *Responce* contient une seconde épître, adressée à Jean-Baptiste Du Mesnil, avocat du roi au Parlement de Paris. Olivier Caudron rappelle qu'« il n'obtient que partiellement satisfaction : dans la lignée de l'avis de la faculté de médecine de Paris, Du Mesnil, la même année 1566, fait, non pas interdire, mais restreindre par le parlement l'usage de l'antimoine, poison dangereux »¹⁷. Launay a également sollicité un médecin parisien réputé pour qu'il préface son second livre. Il essuie un refus – ce que ne manquera pas de souligner Grévin. Paris, pour lui, est une terre inaccessible.

LA CONSTRUCTION DU RAPPORT DE FORCE

Au seuil de la *Responce*, Launay fait le récit de sa découverte du *Discours* de Grévin. Il raconte avoir reçu son livre alors qu'il s'apprêtait à passer à table : voyant qu'il venait « d'un docteur de Paris », ce qui l'a grandement étonné, il n'a pu en différer la lecture¹⁸. Le titre de celui-ci semble le frapper tout particulièrement : il y revient à de multiples reprises. Lucien Pinvert fait un constat similaire : « Chose amusante : ce qui excite surtout sa fureur, c'est le titre de docteur de Paris qui appartient à son adversaire »¹⁹.

Launay dramatise quelque peu le choc qu'aurait provoqué chez lui la découverte du livre de Grévin : « me voyant assailli d'un si vaillant Chevalier [...] le cœur m'est fally, prest d'abandonner mon fort, et les armes »²⁰. Face au prestige du titre de son opposant, il prétend avoir hésité à répondre : « Car que feroit un pigmee contre un hercules, un nouveau soldad, contre un vieux routier de guerre. Un escolier contre un docteur : une pulse, contre un elephant. Vous pouvez dire, ce que dict Cesar, en son triomphe darmenie, veni, vidi, vici. C'est à vous la victoire »²¹. Cette série d'asymétries est, à première vue, défavorable à l'auteur. Mais l'assaut des pygmées contre Hercule, motif pictural fécond au XVI^e siècle²², signale que le combat de Launay est celui d'un groupe. C'est que l'antimoine a de nombreux amateurs. Le médecin rochelais ne doit pas non plus ignorer que Grévin est l'auteur d'une tragédie

¹³ J. Grévin, *Le Second Discours de Jaques Grevin*, fol. *2v.

¹⁴ N. Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, t. II, p. 368.

¹⁵ *Ibidem*, t. III, p. 42.

¹⁶ J. Grévin, *Le Second Discours de Jaques Grevin*, fol. *2v : « libello doctissimi viri nostri ordinis Jacobi Grevini : cujus et ingenii acumen, et doctrina spectata est ab omnibus, qui apud nos feliciter medicinam faciunt » (nous traduisons).

¹⁷ O. Caudron, « Le médecin rochelais Louis de Launay », p. 254.

¹⁸ L. de Launay, *Responce*, p. 1.

¹⁹ L. Pinvert, *Jacques Grévin*, p. 96.

²⁰ L. de Launay, *Responce*, p. 1. L'auteur reprend ici la métaphore de la joute entre chevaliers introduite par Grévin dans son *Discours* (voir *infra*).

²¹ *Ibidem*.

²² Issu de Philostrate, *La Galerie de tableaux*, II, XXII. Sur cet épisode, on peut citer les tableaux de Dosso Dossi, *Hercule et les Pygmées* (1535), et de Lucas Cranach le Jeune, *Hercule endormi et les Pygmées* (1551).

intitulée *César*, dans laquelle le personnage éponyme trouve la mort. Pour Launay, il n'est pas digne de chercher à se mesurer à plus petit que soi ; bien entendu, cette apparente dévalorisation de soi sert à discréditer son adversaire :

Le combat seroit inegal. Je ne suis digne de lire de cesar. Cherchez vostre pareil. Vous estes docteur, je ne suis que disciple. Vous estes avecques les plus doctes de leurope : je ne suis qu'avec des marchans. Vous lisez aux escoles. Je ne scay pas lire, Quel honneur vous peut il venir, de la victoire ? Gardes vostre prouesse contre gens de vostre qualité, et contre ceux, qui vous peuvent respondre²³.

Demeurant à La Rochelle, Launay est loin de Paris et de son université, centre névralgique de la connaissance. Il insiste encore sur ce point, se disant « eslogé du lieu, où glorissent les sciences, et bonnes lettres », et déplorant de ne pouvoir étudier qu'à « la desrobée, et avec maistres muets²⁴ ». Tandis que son adversaire parisien fait partie d'un réseau où circulent les idées et les savoirs, l'humble et modeste médecin rochelais, comme il aime à se présenter, serait bien seul au milieu de ses livres, ses « maistres muets ». Chez Launay, la construction de l'*ethos* de modestie va de pair avec une victimisation qui met en lumière un paradoxe : la reconnaissance des qualités supposées émaner du statut de Grévin est précisément au fondement de son accusation. De son côté, Grévin défendra son titre de docteur : « Avoir le nom de docteur est quelque chose, principalement quand ceux desquels on l'a acquis, le donnent à juste raison : si ceux qui me l'on donnè ne l'ont ainsi fait, je suis d'avis que vous les veniez combattre²⁵ ». En cédant à l'injure, au-delà de la bienséance que requiert toute dispute médicale, Launay ne s'est pas seulement opposé aux opinions de Grévin mais a calomnié son institution tout entière.

Face à la médisance attribuée au médecin parisien, Launay « prend la mouche et défend l'honneur rochelais », selon les mots d'Olivier Caudron²⁶. En témoigne un différend de lecture d'un passage de Galien :

Et jaçoit, que ne soyons à Paris : avec les plus doctes du monde : si est-ce, que nous prenons plaisir à nostre estude : et à lire les bons livres : quand nous en avons : et à cognoistre beaucoup de petis secrets : qui nous profitent : et au public aussi. Le soleil n'a pas tant retiré ses chevaux de la Rochelle : qu'il ne nous ait laissé, quelque peu de lumiere²⁷.

Peut-être Launay revendique-t-il l'existence d'une communauté savante locale. De toute évidence, il estime que c'est aussi en tant que provincial, en tant que Rochelais qu'il a été attaqué. Dans la dernière phrase, l'écriture se fait quelque peu poétique, comme pour mieux se faire entendre de Grévin, qui comprend mieux la langue du Parnasse que celle d'Esculape. Afin de rendre sa pareille au poète, il affirme que les produits médicinaux ne sont pas nécessairement meilleurs à Paris : « Monsieur le docteur. J'ay veu beaucoup de pieces de rheubarbe, d'aussi bonne qu'avez à Paris : et en ay veu à Paris : d'aussi vieille, et mauvaise, que par de ça »²⁸. Dans le liminaire de Robert Rivaudeau, Grévin, dont la jeunesse s'accompagne paradoxalement d'un rejet de la nouveauté, est aussi présenté comme l'héritier

²³ L. de Launay, *Responce*, p. 2.

²⁴ *Ibidem*, fol.* 3v. Dans le second livre de *La Gélodacrye*, Grévin fait de Paris « la source de science » (*La Gélodacrye*, éd. M. Clément, Saint-Étienne, PUSE, 2001, p. 85).

²⁵ J. Grévin, *Second Discours*, fol. 4r.

²⁶ O. Caudron, « Le médecine rochelais Louis de Launay », p. 252.

²⁷ L. de Launay, *Responce*, p. 71 [61].

²⁸ *Ibidem*, p. 129.

indigne de ses illustres prédécesseurs. Paris a perdu de sa superbe : ceux qui hantent sa Faculté portent préjudice à ceux qui en ont assuré le renom passé.

Pour Grévin, Launay n'est toutefois pas roi en son royaume. Il écrit avoir reçu des lettres d'habitants de La Rochelle accusant le médecin local d'homicides, et sort la liste des défunts : « un nommé monsieur Violé », « le notaire Ossan », « une boulangère », « la femme d'un marchand nommé Lalande », « le greffier Garriou » ; auxquels s'ajoutent ceux qui sont encore à l'agonie : « un nommé Gaudineau », « un nommé Fontaine »²⁹. En appelant les victimes par leur nom, Grévin redonne une dignité à ceux qui « ont été guéris pour tout jamais » par Launay : l'antiphrase symbolise l'action de ce fossoyeur qui officie en tant que médecin. Le détail des métiers esquisse également le portrait de cette communauté rochelaise qu'aurait décimée celui-là même qui prétend la servir.

Par la suite, Grévin plaint non sans indignation les malades de l'hôpital, qui ont servi de cobayes à ses expériences antimoniales : « Qui vous a donné pouvoir de les tuer ? Est-ce que vous soyez avoué le bourreau public de votre ville ? »³⁰. Dans la préface au *Second Discours*, il juge excessive la réaction de Launay, qui a révélé son opiniâtreté. Il ajoute : « Toutefois je n'eusse jamais voulu accuser L'aunay de ce vice, le pensant homme digne du titre qu'il porte, et la charge qu'il tient en la ville de la Rochelle, n'eust été le livre qu'il a fait, par lequel il a montré la grande jeunesse de son esprit »³¹. Il est vrai que le premier *Discours* de Grévin ne donne à lire aucune marque de mépris envers les origines de Launay et la ville où il exerce. Au contraire, le Parisien voit dans le traité de Launay l'occasion d'affronter, en toute dignité, un confrère dont il désapprouve certes les idées : « j'ay vu le champ ne m'estre du tout fermé pour combattre avec les armes, tant de raison que de l'expérience : car ce sont les deux bastons que Launay presente [...] et que je suis trescontent d'accepter », écrit Grévin, qui se compare à un « soldat genereux »³². Après avoir assuré qu'il lutterait, lui aussi, avec les seules armes de l'expérience et de la raison, le poète file la métaphore médiévale du duel, qui suppose un code d'honneur :

Faisons doncques tellement que les regardans puissent remarquer en nous une grande partie de l'honnesteté et gentillesse des anciens chevaliers que l'on nommoit errans, lesquels souventesfois apres avoir combattu long temps, si d'aventure la nuit survenoit, ne laissoient de se caresser l'un l'autre et coucher ensemble, en attendant le jour auquel ils devoient vider leur querelle³³.

On l'a vu, la stratégie de Launay, dans la *Responce*, vise à torpiller la scénographie de ce duel d'égal à égal mise en place par Grévin³⁴. Pourtant, compagnons, ils l'étaient peut-être à plus d'un titre.

LES RÉSONNANCES RELIGIEUSES DE LA CONTROVERSE

Dans l'épître aux notables rochelais, Launay déplore la difficulté de publier un livre sans être calomnié, en particulier en médecine. De plus, il se montre hébété devant les armes de son adversaire. Selon lui, le médecin parisien l'aurait assailli pour « acquérir bruit et

²⁹ J. Grévin, *Second Discours*, fol. 124r-v.

³⁰ *Ibidem*, fol. 5v.

³¹ *Ibidem*, fol. 1v.

³² J. Grévin, *Discours*, fol. 7r.

³³ *Ibid.*

³⁴ Launay déplore ne pas avoir « l'usage de la guerre ». Dès lors, il prétend ne pouvoir lutter « contre un Chevallier si bien expert aux armes, et si chevalleureux » (L. de Launay, *Responce*, fol. *3r-v).

honneur »³⁵. Le quolibet est topique, certes. Mais Grévin n'avait-il pas des raisons de chercher à redorer son blason ? Entre 1563 et 1567, sa signature apparaît sur les registres de la Faculté, mais ses prises de position en matière de religion suscitent l'hostilité de ses collègues³⁶. Grévin n'a jamais prononcé le serment d'obédience à la religion catholique exigé par les décrets de l'université. D'une manière ou d'une autre, la querelle qu'il engage avec Louis de Launay vise à retrouver les bonnes grâces de ses pairs.

Ce faisant, Grévin s'en prend, semble-t-il, à un coreligionnaire. L'éditeur des deux livres de Launay, Barthélemy Berton, était lui-même réformé. Acquis aux idées nouvelles, ce dernier se rend, depuis Limoges, à Lyon, avant de se fixer à La Rochelle, où le protestantisme avait alors le vent en poupe³⁷. Comme l'écrit Eugénie Droz, « pendant onze ans, le typographe limousin travailla à La Rochelle, d'abord pour l'Église, puis pour la Cause. Ses productions se répandirent dans l'Europe calviniste et parmi les réformés qui entendaient le français »³⁸. Que trouve-t-on dans le catalogue de Barthélemy Berton ? Pour les années 1563-1566 : des textes de Bernard Palissy, la traduction des psaumes de Marot et Bèze, des traités du pasteur Yves Rouspeau, un texte de Calvin. On y trouve aussi des livres écrits par les auteurs des liminaires qui figurent chez Launay, par exemple un chant politique de Jean de La Haize. Ce dernier personnage n'est d'ailleurs pas étranger à la controverse. Dans la préface du *Second Discours*, alors qu'il se défend des sarcasmes de Launay à propos de son état de poète, Grévin lui conseille la lecture de « Jean de la haize, homme docte et de bon esprit [...] Vous pourrez si bon vous semble en communiquer avecque luy : car il est de la Rochelle, et y est demourant, comme je pense »³⁹. Mais ce calviniste, juriste et recteur de l'université de Poitiers n'est autre que l'un des auteurs des pièces liminaires de la *Responce* de Launay, où ne figurent que ses initiales⁴⁰. Grévin n'aurait pas fait cette identification⁴¹.

C'est à travers l'épître en vers composée par Florent Chrestien que le *Second Discours* s'en prend aux amis du médecin rochelais : « Launay a eu ses poètes ; Grévin aura les siens », écrit Lucien Pinvert⁴². Pour Chrestien, ceux qui attaquent Grévin ne sont que des inconnus qui cherchent à se faire un nom :

Ne t'esmerveille point si ton nom estimé.
Est ores abbayé par la sottie Ignorance.
[...]
Malgré ces ignorans qui ne font que habler,
Et en blasant autrui veulent qu'on les cognoisse⁴³.

Il épargne toutefois le réputé Robert Rivaudeau, seigneur de La Guillotière⁴⁴, protestant tout comme lui. « En attaquant si furieusement Launay, Chrestien se doutait-il qu'il tirait peut-

³⁵ *Ibidem*, fol. *3r.

³⁶ J. Vons, « Grévin, Jacques (1538-1570) », dans *Le Monde médical à la cour de France*, Base de données biographique Cour de France.fr.

³⁷ E. Droz, *L'Imprimerie à la Rochelle* [1960], t. I : Barthélemy Berton : 1563-1573, Genève, Droz, 2015, p. 10-11.

³⁸ *Ibidem*, p. 116.

³⁹ J. Grévin, *Second Discours*, fol. 11r.

⁴⁰ L. de Launay, *Responce*, fol. Ar. « I. L. R. » : *Johannes Laezjus Rupellanus* (voir E. Droz, *L'Imprimerie à la Rochelle*, p. 58).

⁴¹ O. Caudron, « Le médecin rochelais Louis de Launay », p. 255.

⁴² L. Pinvert, *Jacques Grévin*, p. 99-100. À la fin du livre, Grévin évoque lui-même les pièces contenues dans la *Responce*. À ses yeux, elles ne méritent pas de réponse, sans quoi il aurait « invoqu[é] la faveur que les Muses autresfois ne [lui] desnierent » (J. Grévin, *Second Discours*, fol. 125v).

⁴³ Jacques Grévin, *Second Discours*, fol.*8r.

⁴⁴ S'il se refuse à manier le « baston poétique » pour répondre lui-même aux amis de Launay, Grévin prend toutefois le temps de menacer Rivaudeau à mots couverts : « advertiray seulement la Guillotiere, qu'il se

être sur un allié ? », se demande cependant Lucien Pinvert, qui rappelle que la femme de Launay « avait donné des preuves de son dévouement à la cause protestante »⁴⁵.

La fin du titre complet du second texte de Grévin en précise la nature : il s'agit d'une « Apologie contre ce qu'a écrit M. Loïs de Launay, Empirique ». Cette indication signale que combat de Grévin est celui de son institution. Au XVI^e siècle, la faculté de médecine de Paris ne cesse de lutter contre tous ceux qui menacent son monopole. Au premier rang des accusés figurent les charlatans et les empiriques. De ce point de vue, la querelle Launay-Grévin précède d'une dizaine d'années l'affaire de Roch Le Baillif, ce médecin qui, à la suite de la parution du *Demosterion* (1578), se voit interdire de pratiquer la médecine à Paris⁴⁶. Dans le réquisitoire d'André Du Breil, intitulé *La Police de l'art et science de médecine* (1580, à la suite de cette affaire), le docteur régent de la Faculté parisienne se propose de classer les empiriques en trois sectes : les spagyriques sont la première d'entre elles. Comme Roch Le Baillif, Louis de Launay est assimilé à un spagyrique, c'est-à-dire à un médecin adepte de l'alchimie popularisée par Paracelse⁴⁷. En matière de doctrine médicale, Launay prend pourtant soin de s'inscrire résolument dans l'héritage de Galien, qu'il cite et à qui il renvoie abondamment. En revanche, il ne se réclame pas de Paracelse. Le *Second Discours* de Grévin ne cesse pourtant de fustiger le père spirituel, promoteur de l'utilisation des métaux en médecine, qu'il attribue à son adversaire⁴⁸. Parmi les sentences de docteurs parisiens figurant en tête du *Second Discours*, celle de Guillaume Plancy rapporte la doctrine de Launay à la figure, honnie, de Paracelse : « C'est en Allemagne qu'un certain Théophraste du nom de Paracelse, homme d'une doctrine malsaine, fut le premier à introduire l'usage de l'antimoine, vantant ses pouvoirs par les plus niaises louanges »⁴⁹. Quoiqu'il s'en défendît, Paracelse était nommé le Luther de la médecine. En France, le contexte politico-religieux fait qu'à la fin du siècle, les médecins spagyriques sont très souvent des huguenots⁵⁰ : citons par exemple Joseph Du Chesne, Jean Ribit ou encore Théodore Turquet de Mayerne. L'université parisienne s'activera sans relâche à lutter contre l'influence de ces médecins de la cour d'Henri IV. D'une certaine manière, Grévin, en tant que calviniste, est un hapax. La faculté de Paris exigeait, pour l'intronisation des

souviennne de feu du Bellay, lequel l'a depeind en un dizain, que j'ay chez moi, escrit de la propre main de ce prince des poëtes François, comme plusieurs peuvent tesmoigner. Ce dizain a tousjours esté depuis sa mort, entre les mains de P. Hamon Secretaire de la chambre du Roy » (J. Grévin, *Second Discours*, p. 125-126). « Ainsi donc Du Bellay connaissait Robert Rivaudeau ; et, avant le 1^{er} janvier 1560, il avait composé contre lui un dizain », résume Raymond Lebègue. « Le dizain était destiné à être imprimé ou tout au moins à être répandu sous forme de copie. Hamon le donna à son coreligionnaire Grévin, qui ne se fit pas faute de le montrer à diverses personnes » (R. Lebègue, « Dans l'entourage de Du Bellay », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, t. 4, 1944, p. 171-176 ; à la p. 175-176).

⁴⁵ L. Pinvert, *Jacques Grévin*, p. 101. Claude d'Angliers et Jean Pierres, amis de Launay, sont eux-mêmes calvinistes (*ibidem.*, p. 91).

⁴⁶ Sur le procès de Roch Le Baillif, voir D. Kahn, *Alchimie et paracelsisme*, p. 278-322, et A. Lunel, *La Maison médicale du roi : XVI^e-XVIII^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 96-104.

⁴⁷ Qui pénètre véritablement la France à partir de 1567. Didier Kahn souligne la nécessité de replacer la querelle Launay-Grévin dans le contexte des tempêtes suscitées en Allemagne à cette époque par les paracelsiens (*Alchimie et paracelsisme*, p. 135).

⁴⁸ À propos du passage fol. 101v-103r du *Second Discours*, Didier Kahn écrit : « Launay est assimilé à un paracelsien, quoique rien dans ses ouvrages ne confirme cet amalgame et que Grévin lui-même ait montré peu de pages auparavant combien Launay était éloigné de Paracelse » (*Alchimie et paracelsisme*, p. 184).

⁴⁹ J. Grévin, *Second Discours*, fol. *6r : « In Germania Theophrastus quidam Paracelsus nomine, pestilenti doctrina vir, omnium primus Antimonium in usum introduxit, ejusque vires nugacissimis laudibus extulit » (trad. D. Kahn, *Alchimie et paracelsisme*, p. 180).

⁵⁰ Voir H. Trevor-Roper, « Paracelsianism made Political, 1600-1650 », *Paracelsus: the man and his reputation, his ideas and their transformation*, s. d. O. P. Grell, Brill [« Studies in the History of Christian Thought »], Leiden/Boston/Köln, 1998, p. 119-133.

étudiants, de présenter un acte de baptême : le temple galéniste est aussi un temple catholique. Contre Paracelse, la faculté de médecine demandera son appui à la Faculté de théologie, qui condamnera plusieurs dizaines de ses thèses : à l'hérésie médicale se mêle ainsi l'hérésie religieuse.

La querelle Grévin-Launay et le procès de Roch Le Baillif, une dizaine d'années plus tard, présentent des points communs : deux médecins de province, adeptes des idées nouvelles (en matière de médecine, entre autres), repris par des médecins parisiens quant à leur connaissances théoriques, à leur latin ou à leur raisonnement. Mais Roch Le Baillif se risque à exercer à Paris, contrariant ainsi le monopole géographique des diplômés de l'université parisienne : tel n'est pas le cas de Louis de Launay. Comment comprendre cette offensive extraterritoriale ? Pour le poète calviniste, il y a évidemment un enjeu personnel, celui de rétablir sa réputation parmi ses collègues. Devant la menace de l'antimoine, que les médecins parisiens estiment être un péril pour la santé publique, la Faculté fait bloc derrière Grévin. D'ailleurs, dans ses *Discours* et *Second Discours*, Grévin ne s'aventure pas sur le terrain théologique, qui fournit pourtant des arguments à Launay pour justifier l'usage de l'antimoine. La tension géographique de cette controverse est plutôt le fait du médecin rochelais, qui est véritablement obsédé par le titre de son adversaire. C'est qu'il doit lutter non contre un médecin particulier, mais contre une puissante institution.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

GRÉVIN J., *Discours de Jaques Grevin de Clermont en Beauvaisis, docteur en Medecine à Paris, sur les vertus et facultez de l'Antimoine. Contre ce qu'en a escrit maistre Loys de Launay, Medecin de la Rochelle*, Paris, André Wechel, 1566.

—, *Le Second Discours de Jaques Grevin, docteur en medecine à Paris, sur les vertus et facultez de l'Antimoine, auquel Il est sommairement traicté de la nature des Mineraux, venins, pestes, et de plusieurs autres questions naturelles et medicinales, pour la confirmation de l'avis des Medecins de Paris, et pour servir d'Apologie contre ce qu'a escrit M. Loïs de Launay, Empirique*, Paris, Jacques Du Puys, 1567.

LAUNAY L. de, *De la faculté et vertu admirable de l'Antimoine, avec responce à certaines calomnies : le tout composé par Maistre Loys de Launay Medecin ordinaire de la Rochelle*, La Rochelle, Barthélemy Berton, 1564.

—, *Responce au discours de Maistre Jacques Grevin, docteur de Paris, qu'il a escript contre le livre de Maistre Loys de l'Aunay, Medecin en la Rochelle, touchant la faculté de l'Antimoine*, La Rochelle, Barthélemy Berton, 1566.

LITTÉRATURE SECONDAIRE

CAUDRON O., « Le médecine rochelais Louis de Launay et la controverse sur l'utilisation médicinale de l'antimoine (1564-1567) », *Écrits de l'Ouest*, n° 20, 2012, p. 243-256.

DROZ E., *L'Imprimerie à la Rochelle* [1960], t. I : *Barthélemy Berton : 1563-1573*, Genève, Droz, 2015.

ELOY N., *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, Mons, H. Hoyois, 1778.

KAHN D., *Alchimie et paracelsisme en France (1567-1625)*, Genève, Droz, 2007.

LEBÈGUE R., « Dans l'entourage de Du Bellay », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, t. 4, 1944, p. 171-176.

LUNEL A., *La Maison médicale du roi : XVI^e-XVIII^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

PINVERT L., *Jacques Grévin (1538-1570) : sa vie, ses écrits, ses amis. Étude biographique et littéraire*, Paris, Albert Fontemoing, 1898.

Aix-Marseille Université, CIELAM, Aix-en-Provence, France
Aix-Marseille Université, CNRS, TELEMME, Aix-en-Provence, France